



Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification Simplifié N°2

PLAN N°3-2-5

Commune de CHILLY - Plan 2/2

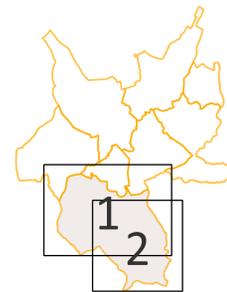
Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 Juin 2023 approuvant la modification simplifiée n°2.

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire, de la Communauté de Communes Usse et Rhône

M. David BANANT



Précédures	Approuvé le
Elaboration	25/03/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023



Edité le : 16/06/2023

Ech : 1/5000

Urbaniste	Géomaticien	Fond Cadastre
Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/ , mise à jour du 01/01/2023		

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHC1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC4 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC5 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEP Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUH3 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUH4 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Av Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr Secteur à vocation de gestion et de développement en état d'une déchetterie
- No Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

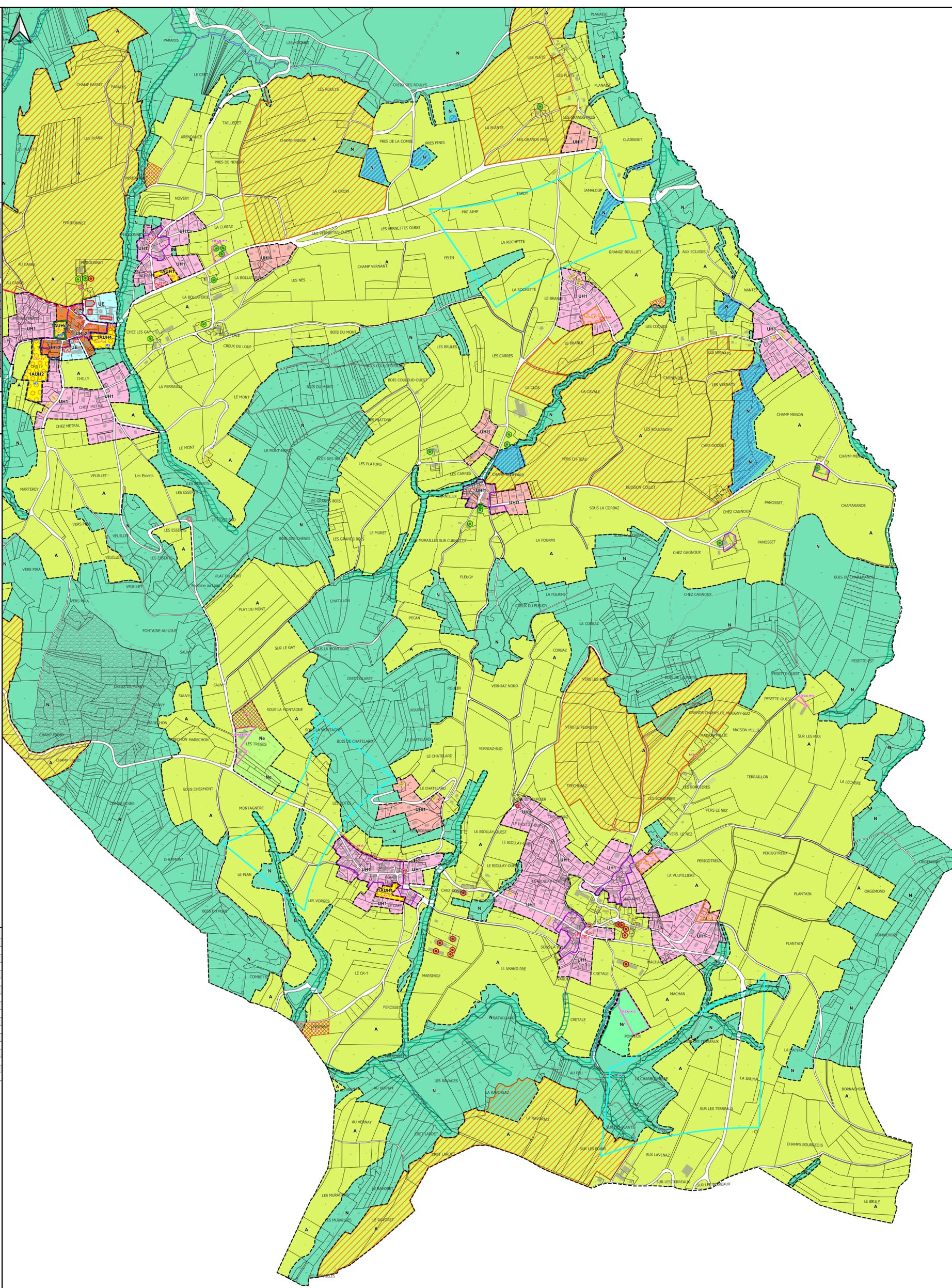
- Secteur de carrière

Risques technologiques repéré au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver



N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
ER19	Aire de covoiturage	Commune de Chilly
ER20	Aménagement de carrefour: Mougny	Commune de Chilly
ER21	Confortement du pôle sportif : équipements et stationnement	Commune de Chilly
ER22	Aménagement de carrefour: Mougny	Commune de Chilly
ER23	Aménagement de carrefour Mougny	Commune de Chilly
ER24	Extension de la route dit Chez Clavel (4m de plate-forme)	Commune de Chilly
ER25	Cheminement piéton	Commune de Chilly
ER26	Extension locaux mairie	Commune de Chilly
ER27	Création de commerces, services ou équipements d'intérêts collectifs	Commune de Chilly
ER28	Extension de STEP	Commune de Chilly
ER29	Evolution des équipements communaux	Commune de Chilly
ER30	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	Commune de Chilly
ER31	Zone dissipation	Commune de Chilly
ER32	Sécurisation du carrefour	Commune de Chilly
ER33	Elargissement voirie inscrit au PLU actuel	Commune de Chilly
ER34	Extension de STEP	Commune de Chilly
ER35	Création d'un parking public	Commune de Chilly